

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne des métiers de l'image et du son, session 2019, dans l'académie de GRENOBLE.

Le président de l'Université Grenoble Alpes,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de GRENOBLE, au titre de l'année 2019 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne des métiers de l'image et du son, au titre de l'année 2019, dans l'académie de GRENOBLE :

Madame REYNAUD Solaine, assistante ingénieure, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Monsieur FRENETTE Jeremy, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, expert, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur CHRISTIN Jean-Jacques, technicien de recherche et de formation classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Madame CLEPIER Stéphanie, ingénieure d'études classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble, Grenoble.

Madame PEROZ-JACOB Marie-Juliana, assistante ingénieure, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Madame TREUVEY Alice, assistante ingénieure, Université de Savoie, Chambéry.

Monsieur GOMEZ Sébastien, assistant ingénieur, suppléant, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Fait à _____, le _____

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale déléguée
aux ressources humaines
Carole KADA